

Rapport du Conseil des Sages de L'Union Africaine sur L'Amélioration de la Médiation et la Résolution des Conflits liés aux Ressources Naturelles en Afrique

Le 5ème Rapport Thématique du Conseil des Sages de l'Union Africaine

Octobre 2019

Remerciements

Cette publication est une production conjointe de la Commission de l'Union africaine (AUC) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en collaboration avec le Département des Affaires Politiques et de Consolidation de la Paix des Nations Unies et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union Africaine. La publication s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre les Nations Unies et de l'UA pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. La publication s'appuie sur des analyses passées et actuelles sur les tendances et les risques de sécurité associés à la concurrence non gérée et aux différends sur les ressources naturelles.

À cet effet, l'Union Africaine est reconnaissante de la coordination, de la perspicacité et de la pensée critique fournies par les experts des Nations Unies pour examiner les différentes versions de la publication. En outre, l'Union Africaine se félicite des contributions inestimables des experts et des praticiens qui ont participé à l'atelier de validation organisé à la Commission de l'Union Africaine en octobre 2018. L'Union Africaine tient également à remercier Michael Brown, de l'Université McGill, au Canada, et Oli Brown, de Chatham House, au Royaume-Uni, pour leur appui à cette initiative.

L'Union Africaine est également reconnaissante du soutien reçu du Commissaire de l'Union Africaine pour la paix et la sécurité, S.E. Smail Chergui, et de son équipe.

Sincères remerciements au quatrième Conseil des Sages de l'UA d'avoir consacré son cinquième rapport thématique à la question de l'amélioration de la médiation et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles, conduisant à la production de cette publication. À cet égard, l'Union Africaine est reconnaissante aux membres du Quatrième Conseil des Sages constitué de l'honorable Honorine Nzet Bithégé (Afrique Centrale), À Son Excellence le Dr Speciosa Wandira Kazibwe (Afrique de l'Est), Son Excellence Amr Moussa (Afrique du Nord), Son Excellence Hifikepunye, Son Excellence Mr. Lucas Pohamba (Afrique Australe) et Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf (Afrique de l'Ouest). Nous remercions les diverses Communautés Économiques Régionales (CER) pour leur contribution à la publication.

Enfin, nous remercions le gouvernement Norvégien d'avoir rendu cette publication possible grâce à son financement d'une série d'activités, y compris des ateliers, des réunions et des consultations.

Contexte de ce rapport

L'Union africaine a pris des engagements fondamentaux et ambitieux pour mettre fin à la violence sur le continent africain. En juin 2013, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les chefs d'État et de gouvernement africains ont publié la Déclaration solennelle qui s'engageait à mettre fin à toutes les guerres d'ici à 2020 afin de « ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains ».

En lançant le processus de l'Agenda 2063 en 2015, les dirigeants africains ont approfondi leur engagement à « faire taire les armes » et à mettre fin aux « guerres, aux conflits civils, à la violence sexo-spécifique et aux conflits violents » à travers le continent. Ils ont également souligné l'importance vitale des ressources naturelles pour créer la paix et la sécurité en Afrique (UA, 2015).

La 7ème retraite annuelle des envoyés spéciaux et des médiateurs sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, tenue à Charm el Cheikh en octobre 2016, avait notamment porté sur les liens entre les ressources naturelles et les conflits violents en Afrique. La déclaration de Charm el-Cheikh a appelé l'Union africaine à « élaborer une politique de diplomatie environnementale et à renforcer ses mécanismes de prévention et de résolution des conflits en développant un cadre ou un processus institutionnel pouvant traiter des ressources naturelles, en établissant des outils et des guides pertinents axés sur les meilleures pratiques de médiation de différents types de conflits liés aux ressources naturelles (exemple: les ressources extractives, le foncier, l'eau, les forêts, etc.) ».

En réponse à cette déclaration et dans le cadre de son programme de travail pour 2017-2018, le quatrième Conseil des sages a décidé en octobre 2017 de consacrer son cinquième rapport thématique à la question de l'amélioration de la médiation et de la résolution des conflits liés aux ressources naturelles.

Le Conseil des Sages de l'Union Africaine est l'un des piliers essentiels de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique (APSA). Il est prévu à l'article 11 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (CPS de l'UA) et est chargé de soutenir celui-ci ainsi que le Président de la Commission dans le domaine de la prévention des conflits. Créé en 2008, le Conseil des Sages de l'Union africaine est composé d'éminentes personnalités africaines des cinq régions géographiques du continent (l'Afrique de l'Est, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique Australe).

Le quatrième Conseil de Sages est constitué de l'hon. Honorine Nzet Bithégé (Afrique centrale), Son Excellence Dr Speciosa Wandira Kazibwe (Afrique de l'Est), Son Excellence Amr Moussa (Afrique du Nord), Son Excellence Hifikepunye Lucas Pohamba (Afrique Australe) et Son Excellence Ellen Johnson Sirleaf (Afrique Occidentale). Le Conseil s'est efforcé de s'appuyer sur l'expérience acquise et sur l'analyse actuelle des questions et tendances pertinentes pour comprendre et mettre en évidence les risques sécuritaires associés à la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles. Le Conseil a chargé au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et au Département des Affaires Politiques de l'ONU de préparer un rapport sur le sujet qui constituerait la base des recommandations qu'il compte soumettre à la Conférence de l'Union Africaine.

Une première mouture du rapport avait été examinée par le Conseil lors de sa 18ème réunion tenue à Windhoek, en Namibie, du 5 au 7 mars 2018. Les versions suivantes ont fait l'objet d'un examen de la part des experts de la Commission de l'Union africaine ainsi que par des experts venant la société civile, du monde académique, des Nations Unies etc. Le 11 et 12 octobre 2018, un atelier de validation a été organisé avec 19 experts de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la Commission de l'UA, du Département des affaires politiques des Nations Unies et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Un résumé du rapport a été discuté et approuvé par la réunion annuelle du Conseil des Sages qui s'est tenue le 24 octobre 2018 à Accra, au Ghana.

Table des matières

RÉSUMÉ	4
I. INTRODUCTION	7
II. CONFLITS LIES AUX RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE	3
A) Leçons tirées des conflits passés et actuels	8
i) Leçon 1: Les conflits liés aux ressources naturelles entraînent rarement la violence d’eux-mêmes..	8
ii) Leçon 2: Les différends sont plus susceptibles de devenir violents s’ils s’ajoutent aux problèmes ethniques, politiques ou religieux existants.	9
iii) Leçon 3: Les différends portant sur des ressources naturelles risquent davantage de dégénérer en l’absence d’un processus de résolution des différends mutuellement convenu.	9
iv) Leçon 4: Les conflits liés aux ressources naturelles risquent davantage de dégénérer dans le contexte de corruption généralisée et de criminalité organisée..	10
v) Leçon 5: Les groupes terroristes et armés négocient souvent illégalement des ressources naturelles pour financer et soutenir leurs activités.	10
vi) Leçon 6: Les différends relatifs aux ressources naturelles sont souvent ignorés ou négligés par les médiateurs.	10
vii) Leçon 7: Les conflits liés aux ressources naturelles alimentés par des intérêts commerciaux extérieurs peuvent être prolongés et contribuer à la détérioration des relations entre l’État et la société	10
B) Défis à venir	11
III. MEDIATION ET RESOLUTION DES CONFLITS LIES AUX RES-SOURCES	12
IV. RECOMMANDATIONS	15
a) Recommandations à l’Union africaine	15
b) Recommandations aux Communautés économiques régionales	16
c) Recommandations aux Etats membres de l’Union Africaine	16
d) Recommandations aux gouvernements locaux	17
V. CONCLUSIONS	17
REFERENCES	19

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APSA:	Architecture africaine de paix et de sécurité
UA	Union Africaine
CPS UA	Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine
DPS UA:	Département de paix et sécurité de l'Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
OSC	Organisations de la Société Civile
RDC	République Démocratique du Congo
CEA	Communauté de l'Afrique de l'Est
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
IGCP	Programme international de conservation des gorilles
IPCC	Groupe d'experts intergouvernemental sur les changements climatiques
IPSS	Institut d'études sur la paix et la sécurité
JDA	Accord de développement conjoint
MONUSCO	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo
MSU	Unité de soutien à la médiation
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
OKACOM	Commission permanente de l'eau du bassin de la rivière Okavango
OSESG	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
Pan-Wise	Réseau panafricain des sages
CER	Communauté Economique Régionale
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNDPA	Département des affaires politiques des Nations Unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement

RÉSUMÉ

Les riches ressources naturelles en minerais, en énergie, en forêts, en agriculture et en eau de l'Afrique fournissent des moyens de subsistance et de la richesse aux citoyens africains et jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale. Les secteurs des ressources naturelles en Afrique contribuent à environ un tiers de la croissance du produit intérieur brut et constituent la base de l'emploi, de la sécurité alimentaire et du développement sur l'ensemble du continent.

Les différends sur la propriété, le contrôle, l'accès aux avantages provenant des ressources naturelles sont fréquents et posent des risques inhérents pour la paix et la sécurité. La plupart de ces différends sont résolus sans intervention extérieure ou internationale. Cependant, il arrive parfois que des conflits liés aux ressources naturelles dégénèrent en violence. Une telle escalade est plus susceptible de se produire lorsqu'il n'y a pas de processus de résolution des conflits convenu d'un commun accord. Les conflits liés aux ressources naturelles sont également plus susceptibles de conduire à la violence s'ils viennent s'ajouter aux différences ethniques, politiques ou religieuses existantes, ou dans le contexte de corruption généralisée et du crime organisé. Dans plusieurs contextes africains, des groupes terroristes et armés exploitent et négocient illégalement des ressources naturelles pour financer et soutenir leurs activités. Les intérêts commerciaux extérieurs peuvent également attiser les conflits liés aux ressources naturelles, contribuant ainsi à une instabilité prolongée et à la détérioration des relations entre l'État et la société.

La communauté internationale - sous la forme des communautés économiques régionales, de l'Union africaine ou des Nations Unies - peut jouer un rôle important dans la résolution des conflits liés aux ressources naturelles. Les États et les acteurs locaux peuvent également faire une grande différence entre le règlement pacifique et l'escalade des conflits.

Dans ce rapport, le Conseil des Sages de l'Union Africaine s'efforce de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique en mettant en exergue la façon dont les institutions locales, étatiques, régionales et multilatérales peuvent améliorer la médiation et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles. Le Conseil propose les recommandations suivantes - à l'Union africaine, aux communautés économiques régionales, aux États membres et aux acteurs locaux - à mettre en œuvre, le cas échéant, en partenariat avec les Nations Unies:

L'Union Africaine:

1. Le Conseil des sages exhorte l'Union Africaine à mettre en exergue la priorité qu'elle attache à la relation entre ressources naturelles et la prévention des conflits tout en s'engageant à renforcer sa capacité de prévention et de médiation des conflits liés aux ressources naturelles. De même le Conseil recommande que la Commission de l'Union africaine organise un débat annuel du Conseil de paix et de sécurité axé sur la prévention, la médiation et le règlement des conflits liés aux ressources naturelles.
2. La capacité institutionnelle de l'Union africaine à comprendre et à résoudre les conflits liés aux ressources naturelles doit également être renforcée par la mise en place d'une plate-forme interdépartementale et interdisciplinaire des connaissances et des ressources, tout en renforçant le Secrétariat du Conseil des Sages. Ces nouvelles capacités permettraient notamment à la Commission de l'Union africaine de:
 - a. **développer et faire le suivi des indicateurs** afin d'évaluer la vulnérabilité et la résilience en matière de développement et d'exploitation de ressources naturelles;
 - b. **intégrer des directives sur les ressources naturelles pour la médiation et la prévention des conflits; et**
 - c. **établir un répertoire d'experts africains expérimentés dans le domaine de prévention, médiation et résolution des conflits liés aux ressources naturelles qui seront accompagnés par les efforts soutenus de l'UA pour renforcer les capacités / mécanismes traditionnels et locaux en matière de résolution et médiation des conflits.**

3. Le Conseil des Sages recommande également à la Commission de l'Union africaine d'identifier les possibilités d'intégrer les perspectives et les dimensions relatives à la prévention et à la médiation des conflits liés aux ressources naturelles dans les opérations / missions de maintien de la paix de l'Union africaine.

Aux Communautés Economiques Régionales:

4. Reconnaissant le rôle crucial que jouent les Communautés économiques régionales (CER) dans la promotion de la sécurité et de la coopération sur le continent africain, le Conseil des Sages propose une réunion annuelle entre le Groupe et ses homologues régionaux pour faire le point des questions de paix et de sécurité liées aux ressources naturelles et à l'environnement, identifier les domaines de coopération et d'appui mutuel.
5. Tenant compte de la réforme en cours de l'Union africaine et des relations entre les CER, l'UA et les États africains, le Conseil des Sages propose les recommandations suivantes aux CER:
 - a. Soutenir le développement d'une plateforme de connaissances relatives aux liens entre conflits et ressources naturelles hébergée par l'Union africaine, décrite ci-dessus, en tirant parti des capacités régionales ;
 - b. *Élaborer et harmoniser les politiques et protocoles continentaux et régionaux relatifs à la gestion durable des ressources naturelles;***
 - c. *Renforcer la capacité du groupe africain des négociateurs et médiateurs au niveau régional*** en les informant sur les conventions internationales et régionales et les pratiques de gestion des conflits liés aux ressources naturelles;
 - d. *Renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide en intégrant les informations et les indicateurs liés aux conflits nationaux liés aux ressources;*** et
 - e. *Intégrer systématiquement les dimensions des ressources naturelles dans les processus de paix et relier les questions y relatives aux processus de consolidation de la paix et de développement.***

Aux États membres de l'Union africaine

6. Les États devraient créer un environnement propice pour permettre aux parties prenantes de se livrer entre elles aux transactions pour l'utilisation et l'exploitation de ces ressources: des mécanismes transparents et fondés sur des règles sont essentiels pour une gestion sûre de la concurrence et une bonne maîtrise des litiges émergents. Les mesures de l'Etat devraient inclure, sans toutefois s'y limiter:
 - a. Le partage à temps de toutes les informations sur les initiatives relatives aux ressources naturelles, y compris l'analyse des avantages et des coûts pour les parties prenantes;
 - b. Les processus de consultation active et de participation de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, les femmes et les jeunes - par exemple, via des accords de partage des bénéfices et des accords de développement communautaire; et
 - c. L'assurance que des mécanismes de transparence et de responsabilisation sont en place avant et pendant les initiatives de développement et d'exploitation des ressources naturelles. Ces mécanismes devraient inclure l'établissement des rapports approfondis sur les revenus provenant des activités liées aux ressources naturelles et sur l'affectation de ces revenus aux programmes, aux gouvernements et aux communautés.
7. Le Conseil des Sages exhorte les États à prendre des mesures rapides et efficaces pour améliorer les pratiques de gouvernance des ressources naturelles, en s'appuyant, le cas échéant, sur les initiatives normatives existantes.

Aux gouvernements locaux

8. Le Conseil des Sages reconnaît que les acteurs locaux, qu'ils soient officiels ou non, ont un rôle clé à jouer dans la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles. Par conséquent le Conseil recommande aux institutions des gouvernements locaux de mettre en place des processus transparents, responsables, ouverts et inclusifs afin de promouvoir la gestion des ressources naturelles, similaires à ceux recommandés ci-haut au niveau de l'État. Les gouvernements locaux devraient notamment créer des espaces de travail ouverts et sûrs pour les acteurs de la société civile et les ONG.

INTRODUCTION

1. Les riches ressources naturelles de l'Afrique, à savoir les minerais, l'énergie, les forêts, l'agriculture et l'eau, sont des sources essentielles de moyens de subsistance et de richesse des citoyens africains. Elles jouent également un rôle de plus en plus important dans l'économie mondiale et constituent une source de matières premières pour plusieurs régions et pays. En Afrique, les secteurs des ressources naturelles génèrent environ un tiers de la croissance du produit intérieur brut, constituant ainsi une source d'emploi, de la sécurité alimentaire et du développement sur l'ensemble du continent.
2. Les ressources naturelles sont inégalement réparties et traversent les frontières des pays et des communautés. Il existe, par exemple, 63 bassins hydrographiques transfrontaliers en Afrique et quatorze des plus longs fleuves africains traversent plus d'un pays. De nouvelles découvertes de pétrole et de gaz sont en train de changer la carte énergétique du continent.
3. Les différends concernant la propriété, le contrôle et l'accès aux avantages tirés des ressources naturelles, telles que la terre, l'eau douce, les minerais ou les droits de pêche, sont fréquents et ne posent pas de risque inhérent pour la paix et la sécurité. La plupart des différends sont résolus localement sans aucune intervention extérieure ou internationale, à travers les mécanismes législatifs, judiciaires, traditionnels de gestion existants. Lorsque les différends sont résolus pacifiquement, comme c'est le cas le plus souvent, ils constituent un élément essentiel et inévitable du progrès et du développement.
4. Cependant, les mécanismes législatifs, judiciaires et traditionnels locaux de gestion peuvent parfois être faibles, ou les autorités nationales et les communautés locales peuvent être incapables ou peu disposées à régler leurs différends. Cela est important car les conflits liés aux ressources peuvent dégénérer en violence et en destruction, en particulier dans les zones où la gouvernance est faible, la corruption est très répandue, ou encore dans les zones où les divisions ethniques et politiques existent. Dans ces cas, compte tenu du risque de conflit violent qui en découle, la communauté internationale, sous l'égide des Communautés économiques régionales, de l'Union africaine ou des Nations Unies, peuvent jouer un rôle important dans le règlement des différends.
5. Au cours des soixante-dix dernières années, au moins 40% des guerres civiles ont été liées aux ressources naturelles (PNUE, 2009). Ces conflits tendent à être persistants et difficiles à résoudre - les conflits liés aux ressources naturelles étant plus susceptibles de retomber dans la violence moins de cinq ans après la signature d'un accord de paix (Binningsbø, & Rustad, 2008). Dans certains cas, les ressources naturelles ont également été exploitées par des groupes armés et des réseaux criminels, fournissant ainsi un financement pour des armes qui entretiennent le conflit et l'instabilité pendant de nombreuses années.
6. Au cours des prochaines années, la croissance démographique et l'urbanisation, la consommation croissante, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ainsi que les nouvelles technologies d'extraction et de traitement des ressources vont modifier la structure de l'offre et de la demande en ressources. Ainsi, d'ici la moitié de ce siècle, la population de l'Afrique devrait doubler, tandis que la demande en nourriture, en eau et en énergie aura augmenté de façon spectaculaire. Ces tendances auront de profondes répercussions sur l'économie politique de l'utilisation des ressources en Afrique, tant au niveau régional que national. La demande mondiale pour certaines ressources, en particulier les minerais tels que le lithium et le tantale utilisés dans les équipements destinés aux nouvelles et émergentes technologies de l'information, peut augmenter de façon spectaculaire, déclenchant des conflits pour contrôler ces ressources et les bénéfices qu'elles offrent. Pour les Africains, les ressources telles que l'eau douce et les terres arables peuvent devenir plus rares à cause de l'augmentation de la demande, créant de potentielles tensions entre différents groupes cherchant à avoir accès à l'eau et à la nourriture dont ils ont besoin. Si les capacités de gouvernance locales, nationales et régionales ne sont pas mises en place pour gérer cette concurrence et résoudre pacifiquement les conflits, cette concurrence pour les ressources pourrait déclencher des conflits violents, pourtant évitables.

7. Le Conseil des Sages est plus que convaincu que, pour mettre fin aux conflits actuels et empêcher le déclenchement de nouvelles vagues de violence, les dirigeants et les institutions africaines doivent trouver des moyens efficaces d'aborder et de résoudre pacifiquement les différends liés aux ressources naturelles. En produisant ce rapport et en vulgarisant ses conclusions, le Conseil des Sages cherche à orienter les dirigeants et les décideurs politiques africains vers des moyens d'améliorer la médiation et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles à travers toute l'Afrique.
8. Ce rapport s'appuie sur l'expérience passée des conflits liés aux ressources naturelles sur le continent et sur l'analyse actuelle des questions et tendances pertinentes, afin de mettre en évidence les risques sécuritaires liés à la concurrence non gérée et aux conflits non résolus liés aux ressources naturelles. Ce rapport propose un ensemble de recommandations qui, si elles étaient mises en œuvre, renforceraient la capacité collective de l'Union africaine (UA) et des Communautés économiques régionales (CER) à prévenir, arbitrer et résoudre les conflits violents ou potentiellement violents liés aux ressources et contribuer à maintenir la paix en Afrique et à « faire taire les armes ». L'objectif principal de ce travail est de contribuer à une Afrique plus sûre, plus prospère, dans laquelle les ressources naturelles constituent, comme il se doit, une source puissante de richesse et de bien-être.
9. Après cette partie introductive, ce rapport est divisé en cinq parties. La deuxième partie examine comment les ressources naturelles ont contribué aux conflits en Afrique et propose une série de leçons sur les raisons pour lesquelles certains conflits dégénèrent en violence. Elle examine également l'avenir pour identifier les types de stress, de chocs et de cas de figure qui nécessitent d'être pris en compte dans la planification prévisionnelle. La troisième partie est consacrée aux expériences de médiation et de résolution des conflits liés aux ressources et des différends en Afrique. La quatrième partie propose une série de recommandations sur les types de capacités à mettre en place ou à renforcer pour identifier, prévenir et résoudre les conflits liés aux ressources. La cinquième partie constitue la conclusion de ce rapport.

II. CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE

10. Le rôle des ressources naturelles dans l'éruption des conflits violents varie d'un cas à l'autre. La lutte pour le contrôle des ressources de grande valeur telles que le pétrole a récemment contribué à la violence entre des États. Tel fut le cas, par exemple, dans le contexte d'Abyei, une région riche en pétrole, revendiquée à la fois par le Soudan et le Soudan du Sud - ainsi qu'à l'intérieur des États, comme dans le conflit actuel au Soudan du Sud. La rareté de l'eau liée au dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement ont contribué à l'escalade des tensions et à la violence entre pêcheurs, éleveurs et agriculteurs autour du lac Tchad, alimentant l'instabilité dans une région déjà pénétrée par Boko Haram et d'autres groupes d'opposition armés (Vivekananda, 2018). La flambée des prix des produits alimentaires a été liée à l'instabilité dans certaines régions de l'Afrique du Nord. Les pénuries de terres arables ont contribué au conflit entre les grands propriétaires fonciers qui sont politiquement connectés et les communautés d'agriculteurs de subsistance du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo (ONU-Habitat, 2018). Les chercheurs ont également découvert des liens entre la gravité de la sécheresse et l'ampleur des atrocités commises par les rebelles contre des civils en Somalie (Bagozzi, Koren et Mukherjee, 2017). Cependant, dans plusieurs autres cas, les États et les communautés africaines ont mis en place des mécanismes solides permettant le partage pacifique des ressources naturelles. La coopération intergouvernementale sur les bassins fluviaux du Sénégal et de la Gambie a été exemplaire. Les différends liés aux ressources ont été résolus avec succès sans conduire à un conflit. Le système d'information de l'Union Africaine sur les frontières (AUBIS) a également permis de résoudre les différends entre États concernant les ressources naturelles stratégiques situées dans des zones transfrontalières.

A. Leçons tirées des conflits passés et actuels

11. Que pouvons-nous apprendre des conflits passés et actuels en Afrique sur les raisons pour lesquelles certains conflits liés aux ressources naturelles contribuent à une violence organisée à grande échelle, alors que d'autres ne le font pas? Les expériences des médiateurs africains et internationaux, ainsi qu'un exam-

en de la littérature universitaire et politique consultée lors de cette étude révèlent sept grandes leçons sur les liens entre les conflits liés aux ressources et la violence.

I) Leçon 1: Les conflits liés aux ressources naturelles entraînent rarement la violence d'eux-mêmes.

12. D'habitude, les États, les sociétés et les communautés s'occupent de leurs différends concernant la propriété, la gestion et le contrôle des ressources naturelles. Ces différends varient de la petite échelle comme dans le cas d'un différend entre des personnes ou des familles pour un lopin de terre donné, à une échelle infranationale comme dans le cas d'importants projets infrastructurels impliquant des ressources tels que des barrages hydroélectriques, des mines ou des projets d'exploitation pétrolière et gazière au niveau transnational, par exemple, lorsque les états riverains ne sont pas d'accord sur l'allocation des ressources en eau d'une rivière partagée.
13. Les facteurs de violence comprennent souvent une gamme de griefs sociaux, politiques et économiques, ainsi que des motivations opportunistes. Ceux-ci peuvent se combiner et interagir pour dégénérer en conflits. Par exemple, la contamination étendue de l'environnement causée par des décennies de production pétrolière dans le delta du Niger a aggravé les griefs historiques suscités par le manque de partage des avantages tirés de l'extraction pétrolière et la marginalisation politique, ce qui a provoqué des troubles sociaux et la violence qui a débuté au début des années 90.
14. De manière générale, quatre types de différends relatifs aux ressources peuvent mettre en cause la paix et la sécurité: (1) les conflits sécessionnistes dans lesquels des régions riches en ressources cherchent à se séparer du reste du pays; (2) les différends sur le partage ou la gestion des ressources dans le cadre d'un nouveau pacte national (c'est-à-dire dans le contexte d'un accord de paix ou d'une nouvelle constitution); (3) les griefs concernant des projets autonomes tels que des mines et des barrages hydroélectriques; (4) et les perturbations résultant de l'impact cumulatif de multiples affrontements à petite échelle, généralement par rapport aux questions foncières, au bétail ou à l'eau potable (Haysom & Kane, 2009).

II). Leçon 2: Les différends sont plus susceptibles de devenir violents s'ils s'ajoutent aux problèmes ethniques, politiques ou religieux existants.

15. Des politiciens sans scrupules peuvent utiliser les tensions sur les ressources naturelles pour renforcer leur position et leur légitimité. Les différends sur la gouvernance des ressources naturelles peuvent être instrumentalisés et politisés pour devenir une force motrice de la violence. Le niveau atteint par l'économie politique dominante et les institutions qui la soutiennent basées sur des systèmes de favoritisme, de marginalisation sociale et d'exclusion (facteurs géographiques, ethniques, religieux ou autres) constitue également un risque de conflit important.
16. Dans la région soudanaise du Darfour, par exemple, les conflits entre éleveurs et agriculteurs au sujet des routes de transhumance et des points d'eau sont devenus un violent point de rupture pour des conflits plus culturels, ethniques et religieux plus grands. Au sein d'un même pays, l'exploitation des ressources naturelles dans des zones où une population locale marginalisée d'appartenance ethnique différente de celle au gouvernement a souvent entraîné des affrontements violents ainsi que des mouvements sécessionnistes, par exemple au Katanga, en République démocratique du Congo.

III). Leçon 3: Les différends portant sur des ressources naturelles risquent davantage de dégénérer en l'absence d'un processus de résolution des différends mutuellement convenu.

17. Les différends liés aux ressources risquent davantage de dégénérer lorsque les institutions nationales chargées de les juger sont absentes, faibles ou lorsqu'elles ne bénéficient pas de la confiance d'une ou de plusieurs des parties en conflit. Les processus opaques lors de l'acquisition de terres et de contrats, ainsi que les pratiques des entreprises de l'industrie extractive, peuvent enraciner la pauvreté et la corruption et provoquer la violence.

18. Au niveau inter-étatique, la présence ou l'absence d'un processus de résolution mutuellement convenu influence également la trajectoire des conflits liés aux ressources naturelles. Par exemple, lorsque les États riverains peuvent travailler par le biais d'une autorité établie régissant un bassin fluvial, ils sont plus susceptibles de parvenir à un accord pacifique sur un cours d'eau transfrontalier partagé qu'ils ne le seraient en l'absence d'un tel cadre.

IV) Leçon 4: Les conflits liés aux ressources naturelles risquent davantage de dégénérer dans le contexte de corruption généralisée et de criminalité organisée.

19. Dans les pays où l'état de droit est gravement compromis, les acteurs prédateurs tels que les groupes criminels peuvent exploiter le sentiment d'anarchie à leur avantage. Dans des pays tels que la République Démocratique du Congo, il existe un certain degré de collaboration entre les groupes rebelles et les groupes criminels pour maintenir les conflits et l'instabilité. Comme le font remarquer les signataires de la Déclaration de Charm el-Cheikh de 2016, «les tendances actuelles en matière de violence sur le continent africain sont de plus en plus caractérisées par la participation d'acteurs armés non étatiques, tels que des gangs de criminels, des extrémistes violents et des terroristes, des groupes d'autodéfense opérant le long des frontières nationales; l'association des groupes armés dotés de réseaux transnationaux; la montée du terrorisme et des idéologies religieuses extrémistes et des factionnalismes violents fondés sur l'identité ».

V). Leçon 5: Les groupes terroristes et armés négocient souvent illégalement des ressources naturelles pour financer et soutenir leurs activités.

20. Dans un rapport publié en 2017, l'OCDE a établi que les groupes terroristes avaient « des liens opérationnels, logistiques et financiers profonds avec la production et le commerce de ressources naturelles », notamment le pétrole, les diamants, l'or et d'autres chaînes d'approvisionnement en minerais, tels que l'étain, le talc, la chromite et le marbre (OCDE, 2017). Les énormes profits tirés de l'exploitation minière et forestière illégales au milieu des conflits ont incité les groupes armés à s'attaquer aux zones riches en ressources et à saboter les efforts de paix. En Somalie, les milices ont généré plus de 15 millions de dollars par an grâce aux exportations de charbon de bois, ce qui leur a permis d'acquérir des armes et d'autres matériels militaires. L'exploitation minière et forestière illégale, par exemple, alimente la violence en République Démocratique du Congo depuis des décennies, générant en 2015 environ 1,25 milliard USD par an pour les rebelles et les groupes criminels (PNUE, OSESG et MONUSCO, 2015). En République centrafricaine, une grande variété de groupes armés, allant de l'Armée de résistance du Seigneur aux milices Ex-Séléka et Anti-Balaka, ont été en mesure de prolonger le conflit en exploitant les industries lucratives et illicites de l'extraction d'or et de diamants (Global Witness, 2004). 2017).

Vi) Leçon 6: Les différends relatifs aux ressources naturelles sont souvent ignorés ou négligés par les médiateurs.

21. Bien que les conflits liés aux ressources naturelles varient de manière importante entre les différents secteurs de ressources, certaines caractéristiques les distinguent des autres types de conflits. L'une d'entre elles est la nature double de la plupart des conflits liés aux ressources naturelles qui sont à la fois techniquement complexes et politiquement sensibles. En conséquence, les différends relatifs aux ressources « échappent souvent à l'œil » du système international de règlement des différends. Les agences techniques évitent les conflits liés aux ressources car elles sont trop sensibles sur le plan politique, tandis que les organisations politiques évitent de les aborder en raison des complexités techniques impliquées. Il en résulte que le système international n'accorde pas suffisamment d'attention à la prévention, à la médiation et au règlement des conflits liés aux ressources naturelles.

VII). Leçon 7: Les conflits liés aux ressources naturelles alimentés par des intérêts commerciaux extérieurs peuvent être prolongés et contribuer à la détérioration des relations entre l'État et la société

22. Il est important de noter le rôle des intérêts commerciaux extérieurs dans l'alimentation des conflits. Les acteurs commerciaux peuvent, par leurs activités, imposer de lourdes contraintes aux communautés en alimentant un ressentiment contre la présence commerciale et le gouvernement. À Ogoniland, au Nigéria,

des décennies d'exploitation commerciale des réserves de pétrole ont contribué à une pollution qui dure longtemps. Même si l'industrie pétrolière n'est plus active, des tensions persistent entre le peuple Ogoni et le gouvernement fédéral, à cause notamment des promesses non tenues du gouvernement visant à éliminer la pollution par les hydrocarbures, à construire des infrastructures et à augmenter les investissements sociaux (Crisis Group, 2018). Les activités minières commerciales ont également contribué de manière substantielle aux tensions entre la société et l'État dans les contextes africains (Andrews et al, 2017).

B). Défis à venir

23. Les tendances actuelles en matière de population, de consommation et d'investissement en Afrique montrent que les conditions dans lesquelles les différends surgissent concernant les ressources naturelles pourraient devenir plus pressantes et complexes au cours des prochaines années.
24. La croissance démographique contribuera à accroître la demande en nourriture, en eau et en énergie et à mettre à rude épreuve les infrastructures urbaines. Entre 2017 et 2050, les populations de 26 pays africains devraient atteindre au moins le double de leur taille actuelle et la population totale du continent devrait atteindre 2,53 milliards d'ici à la moitié du siècle (UNDESA, 2017).
25. Les changements technologiques et la variation de types de ressources dont la demande est forte à travers le monde, telle que la demande croissante du lithium pour les batteries électriques, pourraient redessiner les cartes d'extraction de ressources sur tout le continent, entraînant de nouveaux investissements internationaux importants. Cela pourrait, à son tour, déclencher une «ruée» de différents groupes, communautés ou pays pour contrôler et exploiter ces ressources. De plus en plus, de nouveaux investissements majeurs peuvent se faire dans des zones habitées par des populations ethniquement distinctes et marginalisées qui s'opposent aux termes et conditions de l'activité d'extraction de ressources dans leurs régions. Les entreprises privées peuvent avoir un meilleur accès aux nouvelles technologies qui leur permettent de localiser et d'exploiter les ressources naturelles que les gouvernements.
26. La concurrence liée à la terre peut entraîner une escalade des tensions, en particulier dans le contexte de faibles mécanismes de gouvernance. L'Afrique détient les deux tiers des terres arables non cultivées du monde (IPSS, 2017). Cependant, seule une petite proportion (2-10%) des terres en Afrique est officiellement enregistrée, la majorité étant gérée selon le régime foncier coutumier. Les gens qui dépendent des terres coutumières pour leur subsistance sont vulnérables à "l'accaparement des terres". Le taux d'investissement dans les grands projets agricoles et extractifs a considérablement augmenté, ce qui crée souvent de nouvelles tensions, en particulier lorsque les investissements sont réalisés dans des zones auparavant marginalisées ou dans des zones où la sécurité alimentaire est déjà précaire.
27. Il existe de nombreuses indications selon lesquelles le changement climatique augmenterait la rareté des ressources naturelles et la concurrence en Afrique. Bien qu'il ne soit pas certain que de tels changements engendreront des conflits, les stress imposés par le changement climatique amplifieront les tensions existantes, en particulier dans les zones où les mesures visant à faciliter la coopération autour de ressources partagées sont faibles ou manquantes. Les stress liés au climat comprennent:
 - a. Les tensions liées à l'eau peuvent augmenter en raison de la perturbation des régimes de précipitations. Ce phénomène devrait s'intensifier; les régions d'Afrique du Nord et Australe devant connaître une baisse particulièrement forte des précipitations. Cela aggravera les pénuries en eau et les tensions déjà éprouvées par les pays africains (IPSS, 2017).
 - b. Les rendements de la production alimentaire et, par extension, la disponibilité et les prix des aliments seront affectés par le changement climatique. Dans une évaluation globale d'un éventuel impact négatif du doublement des prix des produits alimentaires sur le PIB, les dix pays les plus touchés se trouvaient en Afrique. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique,

l'Afrique de l'Ouest sera particulièrement touchée par la baisse des rendements des cultures résultant du changement climatique (GIEC, 2018).

- c. L'élévation du niveau de la mer devrait être supérieure de 10% à la moyenne mondiale le long des côtes africaines. Les zones les plus vulnérables en termes de population et de biens comprennent l'Égypte, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Mozambique, le Nigéria, la Tanzanie et la Tunisie (PNUE, 2017).
- d. Les changements climatiques pourraient pousser environ 86 millions de personnes en Afrique subsaharienne à migrer à l'intérieur de leurs frontières nationales d'ici 2050 (Banque mondiale, 2018).

De tels stress risquent de frapper plus durement les populations et les pays les plus pauvres. Les personnes déjà vulnérables, notamment les enfants, subiront de graves conséquences. Et comme les femmes ont généralement plus de difficultés que les hommes à accéder à des ressources telles que la terre et le crédit, elles peuvent être particulièrement touchées par la pénurie liée au climat.

III. MEDIATION ET RESOLUTION DES CONFLITS LIES AUX RESSOURCES

28. Bien que les conflits liés aux ressources naturelles puissent contribuer aux conflits, il est important de souligner que, dans de meilleures conditions, des ressources partagées et des défis communs peuvent également aider à cimenter les pays et les communautés.
29. Les mécanismes nationaux et transfrontaliers de gestion et de médiation des conflits liés aux ressources naturelles sont des moyens importants d'aider les différentes parties à passer d'une situation de conflit à une situation de coopération. La médiation par une tierce partie - définie ici comme un processus non accusatoire et collaboratif par lequel une tierce partie impartiale aide les parties en conflit à parvenir à une résolution par le biais de négociations axées sur les intérêts - s'est révélée bien adaptée à des différends compliqués impliquant des aspects techniques, scientifiques, économiques, sociaux et / ou juridiques.
30. La coopération sur des ressources partagées ou des défis communs peut aider à renforcer la confiance entre des groupes divisés et à maintenir un certain niveau de communication. Au fil du temps, cette coopération en matière d'environnement et de ressources naturelles peut avoir d'importants effets d'entraînement, contraignant davantage les parties à partager les avantages mutuels et augmenter les coûts dans le cas d'un retour au conflit.
31. Le Conseil des sages a trouvé de nombreux exemples de bonnes pratiques en Afrique en matière de gestion, de médiation et de règlement des différends relatifs aux ressources naturelles et d'utilisation de ressources naturelles partagées pour renforcer la confiance aux niveaux national et international.
32. L'établissement d'un terrain d'entente commun entre les parties en conflit par rapport aux dimensions de leur différend peut être un premier pas important vers la recherche de solutions créatives pour le résoudre. La quantification des ressources naturelles en litige, par exemple, peut inciter les parties à s'attaquer aux «faits réels» au lieu de s'en remettre à la rhétorique politique, à des préjugés culturels ou à des perceptions datant de longtemps. Il serait peut-être possible de mettre de côté les différends symboliques controversés sur la «propriété» et de se concentrer sur des arrangements concrets liés au partage de la gestion des ressources et des revenus (Haysom & Kane, 2009).
33. Dans de nombreux cas, le processus même d'évaluation des ressources naturelles et de trouver un terrain d'entente commun sur un problème spécifique ou un besoin commun peut être un premier pas vers l'instauration d'un climat de confiance. Cela s'est produit lors de l'évaluation du niveau de contamination de l'environnement par le pétrole à Ogoniland, au Nigéria, réalisée entre 2009 et 2011. Une évaluation objective et scientifique constituait un élément important pour transformer des décennies de méfiance en une vision commune de la dépollution et de la remise en état de l'environnement.

34. Dans certains cas, les zones protégées ont été utilisées pour aider à résoudre des conflits frontaliers et promouvoir la consolidation de la paix locale ou transfrontalière. Elles ont également servi de plate-forme pour la coopération technique, le développement rural et la diversification des moyens de subsistance dans les zones touchées par le conflit. Les zones des parcs internationaux de la paix sont des zones protégées uniques, officiellement désignées comme symbole de paix entre deux ou plusieurs nations souveraines et utilisées consciemment comme un outil de diplomatie internationale. Elles offrent un « point d'entrée en douceur » à la coopération lorsque la méfiance règne entre les parties en conflit (Conca et Dabelko, 2002). À la fin des années 90, des parcs transfrontaliers sont apparus dans plusieurs pays africains, notamment en Afrique du Sud, au Mozambique, au Zimbabwe, au Botswana et en Namibie (Pool, 2006). De même, la Sierra Leone et le Libéria ont signé un accord en vue de la création d'une zone protégée transfrontalière entre le parc national de la forêt de Gola et la réserve forestière de Lofa-Mano. Le Libéria étudie également la possibilité de créer une zone protégée transfrontalière avec la Côte d'Ivoire : le Complexe forestier de Tai Sapo.
35. La coopération environnementale entre des groupes divisés se déroule souvent en une série d'étapes qui renforcent la confiance et approfondissent les relations au fil du temps. Le parcours commence souvent par un dialogue, puis passe au partage d'informations, à des activités conjointes et enfin à une gestion coordonnée ou conjointe. Chaque étape offre des possibilités de collaboration entre de multiples parties prenantes : hommes politiques et autorités gouvernementales, entrepreneurs privés, scientifiques, agriculteurs et membres de la communauté locale.
36. Un exemple en est la coopération dans le domaine de l'eau sur le fleuve Okavango. Celle-ci est facilitée par la Commission permanente de l'eau du bassin du fleuve Okavango (OKACOM), qui fournit des conseils techniques aux trois États riverains: la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud. OKACOM alerte les gouvernements des trois pays sur les problèmes transfrontaliers dans le bassin et facilite un dialogue permanent entre les parties prenantes du bassin.
37. Bien que les parties puissent avoir des points de vue divergents sur le front politique, ils partagent souvent une dépendance commune de la même ressource naturelle. Lorsque les écosystèmes et les ressources naturelles dépassent les frontières politiques, il est difficile, voire impossible, pour les pays ou les communautés voisines de résoudre leurs problèmes de manière unilatérale. Cette interdépendance des ressources peut constituer une incitation forte à communiquer et à coopérer au-delà des frontières contestées ou des divisions religieuses et ethniques.
38. C'est le cas de la coopération entre l'Ouganda, le Rwanda et la République démocratique du Congo pour protéger les gorilles de montagne en voie de disparition dans la zone frontalière attenante aux trois pays. La zone - le seul habitat du gorille de montagne en voie de disparition dans le monde - a connu un conflit presque constant au cours des deux dernières décennies. Dans ce cas, la collaboration transfrontalière était initialement assurée par le travail d'une organisation de la base. Le Programme international de conservation des gorilles (PICG) a été créé en 1991 pour protéger les gorilles et promouvoir la gestion commune de l'environnement au-delà des frontières politiques de la région, même en période de conflit.
39. Pendant dix ans, le PICG a travaillé à la mise au point de mécanismes de collaboration informels permettant une communication et une interaction régulières entre les gardiens et le personnel des aires protégées de chaque pays. Cette collaboration a évolué vers le partage d'informations et la planification conjointe, la formation et la surveillance coordonnée, y compris les patrouilles anti-braconnage. Le travail initial a instauré la confiance, conduit à une compréhension commune du défi et une vision commune d'une solution, même de manière informelle et au niveau technique. Ces premiers efforts ont porté leurs fruits en 2001, lorsque les trois pays ont officiellement signé une déclaration exprimant leur intention de créer une zone protégée transfrontalière (Watanabe, Lanjouw, Rutagarama et Sharp, 2013). En 2015, les trois pays ont établi la collaboration transfrontalière le Greater Virunga comme cadre de collaboration pour la conser-

vation de la faune et le développement du tourisme parmi les États partenaires sans céder ni affecter les droits souverains respectifs sur les aires protégées de leurs juridictions respectives.

40. Les ressources naturelles partagées peuvent constituer un pont entre différents types d'acteurs et à différents niveaux de l'organisation sociale et du pouvoir politique. Par exemple, divers acteurs techniques, administratifs et politiques ont participé aux discussions en cours entre l'Éthiopie, le Soudan et l'Égypte au sujet de la construction du barrage de la Renaissance sur le Nil en Éthiopie.
41. La coopération sur les ressources naturelles et l'environnement nécessite souvent l'engagement des parties prenantes d'une manière qui transcende les lignes du pouvoir et de l'autorité traditionnelles. Peu d'autres problèmes ont un tel potentiel de rétablir des liens entre les communautés, ainsi qu'entre celles-ci et les institutions de la gouvernance. Cet avantage est cohérent avec la reconnaissance de nos jours qu'il existe plusieurs voies interconnectées qui conduisent à la consolidation de la paix. Un processus de paix est plus résistant lorsque les parties prenantes sont impliquées à plusieurs niveaux et lorsque des liens sont établis entre de nombreux individus, organisations et institutions.
42. Le processus de réforme forestière au Libéria est un exemple connu sous le nom d'Initiative forestière du Libéria, qui implique de multiples parties prenantes dans un processus politique collaboratif. Les objectifs incluent la transparence, la redevabilité, la participation du public et la primauté du droit; l'objectif le plus important étant de veiller à ce que les droits et les intérêts des communautés forestières soient pris en compte. Une approche «trois C» (intégrant les besoins commerciaux, communautaires et de conservation) a finalement été adoptée dans la loi de 2006 sur la réforme du secteur forestier (Waugh et Murombedzi, 2013).
43. L'extraction des ressources naturelles partagées ou la prise en compte des menaces environnementales communes implique souvent une stratégie à long terme qui transcende les besoins politiques immédiats et les intérêts personnels. Un horizon temporel prolongé peut être l'occasion de renforcer la confiance et de renforcer les relations au fil du temps. Au Darfour, au Soudan, par exemple, la coopération dans le domaine des ressources en eau dans le Wadi El Ku a permis d'améliorer les relations sociales, la productivité agricole et la résilience aux catastrophes naturelles.
44. Dans le même temps, une coopération régulière sur un problème environnemental spécifique ou une ressource naturelle quelconque peut progressivement changer les perceptions, les attitudes et les comportements et contribuer à catalyser la coopération dans d'autres domaines d'intérêt commun. Dans certains cas, d'importants investissements financiers des deux parties, tels que des infrastructures communes dans les domaines de l'eau ou de l'énergie, peuvent accroître le coût en cas d'un nouveau conflit.
45. En 2001, lorsque le Nigéria et São Tomé-et-Principe n'ont pas pu s'entendre sur la délimitation de leurs zones économiques exclusives respectives, ils ont conclu un accord de développement conjoint (ADC) afin de gérer conjointement les ressources de la zone litigieuse. Un ADC est un outil qui permet aux États de coopérer dans l'exploration et l'exploitation des ressources sans mettre en péril leurs revendications respectives. Les pays contrôlent désormais conjointement l'exploration et l'exploitation des ressources dans la zone commune de développement convenue, partageant les avantages et les obligations découlant des activités de développement sur une base de 60/40% respectivement. En même temps, l'ADC indique clairement qu'aucune des parties n'a renoncé à son droit ou à sa revendication concernant la totalité ou une partie de la zone.
46. De toute évidence, la responsabilité première des parties impliquées est de résoudre les différends et d'éviter qu'ils dégèrent en conflit violent. Cependant, les entités internationales, régionales et sous régionales peuvent jouer, et jouent effectivement, un rôle essentiel dans la médiation des conflits liés aux ressources.

47. En effet, le Conseil des Sages, en tant qu'institution relativement nouvelle dotée d'autorité morale, d'expérience politique, de compétences en matière de médiation et de persuasion, se trouve dans une position stratégique pour jouer un rôle significatif dans la prévention, la gestion et le règlement des différends et des conflits relatifs aux ressources, seul et à travers d'autres structures et instruments de l'UA. La composition restreinte des membres offre la souplesse nécessaire pour intervenir rapidement dans toutes les phases d'un conflit, en particulier lorsque des crises sont anticipées en vue d'empêcher les tensions de s'aggraver en violence pure et simple (Conseil des sages, 2009).

IV) RECOMMANDATIONS

48. Bien que les ressources naturelles offrent d'immenses possibilités de renforcement de la prospérité et de la coopération en Afrique, elles ont également joué un rôle majeur dans le déclenchement et le maintien des conflits. La concurrence sur ces ressources pourrait augmenter dans un avenir proche. La gestion des conflits liés aux ressources relève de la responsabilité collective des institutions nationales, sous-nationales et continentales.

49. À la lumière de ces résultats, nous avons élaboré un ensemble de recommandations visant à améliorer tant notre compréhension collective que notre capacité à contrer ou à résoudre les conflits liés aux ressources naturelles en Afrique. Nos recommandations s'adressent à l'Union africaine, aux Communautés économiques régionales, aux États membres de l'Union africaine et aux acteurs locaux. Elles sont tant hautement politiques et internationales que profondément pratiques et locales. Pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons agir rapidement et simultanément à tous ces niveaux.

a) Recommandations à l'Union africaine

50. La question des ressources naturelles en tant que cause et facteur de conflits en Afrique doit être prioritaire dans l'agenda politique. Le Conseil des Sages appelle l'Union africaine à souligner la priorité qu'elle attache à la relation entre ressources naturelles et conflit en s'engageant à renforcer sa capacité collective de prévention et de médiation des conflits liés aux ressources naturelles.

51. Une discussion régulière et soutenue sur le lien entre les ressources et le conflit entre les principaux acteurs de la paix et de la sécurité contribuerait également à améliorer notre compréhension collective et notre volonté d'agir. Nous recommandons par conséquent à la Commission de l'Union Africaine de prévoir une discussion annuelle du Conseil de paix et de sécurité axée sur la prévention, la médiation et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles.

52. La capacité institutionnelle de l'Union africaine à comprendre et à résoudre les conflits liés aux ressources naturelles doit également être renforcée. Nos recommandations à cet égard comprennent la création d'une plate-forme interdépartementale et interdisciplinaire de connaissances et de ressources. Cela serait facilité par un Secrétariat du Conseil des Sages renforcé, qui tirerait parti des connaissances et des ressources existantes au sein des institutions de l'Union africaine et, le cas échéant, convoquerait des groupes de travail interministériels chargés des ressources naturelles et des conflits. Une telle structure permettrait à la Commission de l'Union africaine de:

a. *Elaborer et surveiller/suivre des indicateurs* permettant d'évaluer la vulnérabilité et la résilience face au développement et à l'exploitation des ressources afin de renforcer la prévention des conflits et la médiation. Cela devrait inclure une cartographie des ressources naturelles transfrontalières représentant un risque potentiel de conflits qui sera, en de cas de nécessité, rattaché au travail que l'UA effectue sur les frontières.

b. *Intégrer des directives relatives à la médiation et à la prévention des conflits liées aux ressources naturelles* dans les directives existantes de l'Union Africaine adoptées par le Conseil des Sages,

PanWise et Femwise, ainsi que le soutien à la médiation fourni par l'unité naissante de soutien à la médiation de l'UA. Cela inclurait l'élaboration d'options de gestion des ressources naturelles et celles de partage des revenus pour faciliter les accords de paix et les mécanismes du dialogue sur lesdites ressources.

- c. Établir une liste d'experts africains expérimentés dans la prévention, la médiation et la résolution des conflits** liés aux ressources, issus des compétences acquises à l'échelle du continent, y compris au niveau des CER et des autres partenaires. Pour éviter des structures parallèles, les experts possédant ces compétences et capacités devraient être incorporés dans les listes existantes. Cette étape devrait s'accompagner **d'efforts soutenus de l'UA pour renforcer les capacités / mécanismes traditionnels et locaux de résolution de conflits et de médiation**.

53. Les opérations de soutien à la paix de l'Union Africaine jouent un rôle crucial dans le règlement des conflits existants sur le terrain. Le Conseil des Sages recommande également à la Commission de l'Union Africaine **d'identifier les possibilités d'intégrer les perspectives et les dimensions relatives à la prévention des conflits liés aux ressources naturelles et à la médiation dans ses opérations / missions de soutien à la paix de l'Union Africaine**.

b) Recommandations aux Communautés économiques régionales

54. Conscient du rôle crucial que jouent les communautés économiques régionales dans la promotion de la sécurité et de la coopération sur le continent africain, le Conseil des Sages s'engage à travailler en étroite collaboration avec ses homologues des CER pour renforcer la diplomatie environnementale et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles. Le Conseil de sages propose notamment **une réunion annuelle avec ses homologues régionaux pour faire le point sur les questions de paix et de sécurité relatives aux ressources naturelles et** à l'environnement et pour identifier les domaines de coopération et de soutien mutuel.

55. Tenant compte de la réforme en cours de l'Union africaine et des relations entre les CER, l'UA et les États africains, le Conseil des Sages propose les recommandations suivantes aux CER:

- a. Soutenir **le développement de la plateforme de connaissances et de ressources** décrite ci-haut, hébergée par l'Union africaine, en capitalisant sur les capacités régionales ;
- b. Élaborer et harmoniser les principales politiques et protocoles continentaux et régionaux relatifs à la gestion durable des ressources naturelles ;**
- c. Renforcer les capacités du groupe africain de négociateurs et de médiateurs au niveau régional**, en les informant des conventions internationales et régionales et des pratiques de gestion des conflits liées aux ressources naturelles ;
- d. Renforcer les mécanismes d'alerte précoce et de réaction rapide en intégrant les informations et les indicateurs liés aux conflits nationaux sur les ressources;** et
- e. Intégrer systématiquement les dimensions des ressources naturelles dans les processus de paix** et relier les questions relatives auxdites ressources aux processus de consolidation de la paix et de développement.

c) Recommandations aux Etats membres de l'Union Africaine

56. Le Conseil des sages reconnaît le rôle unique des États membres de l'UA dans la gestion des ressources naturelles. Ceux-ci devraient créer un environnement propice pour permettre aux parties prenantes d'effectuer des transactions liées à l'utilisation et à l'exploitation de ces ressources : des mécanismes trans-

parents et fondés sur le droit sont essentiels pour une gestion sûre de la concurrence et une maîtrise des litiges émergents. Les mesures étatiques devraient inclure, sans toutefois s'y limiter:

- a. Le partage **en temps opportun et complet des informations sur les initiatives relatives aux ressources naturelles** qui devraient inclure une analyse des avantages et des coûts pour les parties prenantes;
- b. Les processus **de consultation active et de participation de toutes les parties prenantes**, notamment les communautés locales, les femmes et les jeunes - par exemple, par le biais des accords de partage des bénéfices et des accords de développement communautaire; et
- c. S'assurer que **des mécanismes de transparence et de responsabilisation sont en place avant et pendant les initiatives** de développement et d'exploitation des ressources naturelles. Ces mécanismes devraient inclure des rapports exhaustifs sur les revenus provenant des activités liées aux ressources naturelles et sur l'affectation de ces revenus aux programmes, aux gouvernements et aux communautés.

57. En l'absence de mécanismes de gestion des ressources naturelles transparents et fondés sur des règles, les différends relatifs aux ressources naturelles peuvent rapidement revêtir des dimensions violentes. Les États peuvent, dans de telles situations, procéder rapidement au déploiement des forces de sécurité, ce qui peut conduire à une perte de confiance supplémentaire entre les communautés touchées et l'État. **Par conséquent, nous exhortons les États à prendre des mesures rapides et efficaces pour améliorer les pratiques de gouvernance des ressources naturelles** en s'appuyant, le cas échéant, sur les initiatives normatives existantes.¹

d) Recommandations aux gouvernements locaux

58. Le Conseil des sages reconnaît que les acteurs locaux, qu'ils soient officiels ou non, ont un rôle clé à jouer dans la prévention et la résolution des conflits liés aux ressources naturelles. Ces acteurs sont souvent bien informés des spécificités de chaque cas et sont donc mieux placés pour influencer sur les résultats - à la fois positifs et négatifs. Par conséquent, le Conseil recommande donc aux **institutions gouvernementales locales de mettre en place des processus transparents, responsables, ouverts et inclusifs afin de promouvoir la gestion des ressources naturelles**, similaires aux processus décrits ci-haut, recommandés au niveau de l'État. Les gouvernements locaux devraient notamment **créer des espaces opérationnels ouverts et sûrs pour les acteurs de la société civile et les ONG**.

V. CONCLUSIONS

59. Les gouvernements africains doivent veiller à ce que les ressources naturelles du continent soient utilisées de manière responsable et protégées de manière à profiter aux générations actuelles et futures. Face à la pression croissante sur les ressources, l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles en Afrique devient une priorité. Les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes équitables et transparents pour démontrer que les revenus provenant de l'exploitation des ressources procurent des avantages au niveau tant local que national. Une gestion aussi saine et transparente des ressources naturelles requiert des capacités administratives, une diplomatie prudente et une volonté de s'attaquer à la corruption à tous les niveaux.

60. Dans le présent rapport, le Conseil des Sages a présenté les grandes lignes de politiques et de mécanismes visant à renforcer la capacité de l'Union Africaine et de ses partenaires de comprendre, d'intervenir et

¹ Il y a deux exemples: l'Initiative pour la transparence des industries extractives en est un et fournit une norme de mise en œuvre destinée à aider les pays à améliorer la gestion de leurs secteurs pétrolier, gazier et minier; et le deuxième exemple étant la Charte des ressources naturelles qui fournit un ensemble de principes qui aident les gouvernements et les sociétés à décider de la meilleure manière de tirer parti des possibilités offertes par les ressources extractives pour le développement, en capitalisant sur les expériences des pays performants.

de résoudre les conflits liés aux ressources naturelles en Afrique. Certaines sont conçues pour sensibiliser les responsables politiques aux questions relatives aux ressources naturelles et pour veiller à ce qu'elles soient traitées de manière plus systématique dans les institutions africaines de paix et de sécurité. D'autres par contre sont de nature plus technique et sont conçues pour améliorer à la fois l'analyse des problèmes liés aux ressources naturelles et la capacité de les résoudre conformément aux meilleures pratiques mondiales.

61. Le Commissaire de Paix et Sécurité de l'Union Africaine, Smail Chergui, a souligné en avril 2018 qu'il était urgent de «fournir davantage d'efforts pour s'attaquer de manière cohérente aux structures, attitudes et processus qui perpétuent les conflits et l'instabilité». Le Secrétaire général des Nations-Unies, Antonio Guterres a lancé un appel pour une «montée en puissance de la diplomatie pour la paix». A la lumière d'importants changements intervenant dans le domaine des ressources et des défis environnementaux auxquels le continent africain est confronté - et en particulier des menaces posées par le changement climatique - une montée en puissance de la diplomatie et de la médiation environnementales serait pleinement justifiée au sein des institutions de l'Union Africaine et des CER, avec le ferme appui des États africains. Sans un effort transversal aussi soutenu pour gérer et régir plus efficacement les ressources naturelles de l'Afrique, nous ne saurions exploiter leur riche potentiel. Nous devons avancer avec détermination, faute de quoi notre ambition d'apporter la paix et la prospérité aux générations futures sera vouée à l'échec.
62. En conclusion, le Conseil tient à souligner que le temps est venu d'agir pour améliorer ces capacités. Le développement institutionnel prend du temps. Le changement climatique et les tendances démographiques évoluent à un rythme effréné. Nous avons mis en évidence un ensemble d'outils efficaces pouvant aider les dirigeants et les communautés à comprendre et à résoudre les tensions résultant de la concurrence dans le secteur des ressources naturelles. Nous exhortons l'Union Africaine et les dirigeants africains à prendre des mesures immédiates pour les utiliser en tant que pilier central d'une stratégie globale visant à instaurer la paix et à faire taire les armes dans le continent africain.

REFERENCES

- African Union (2013), *The Solemn Declaration on the 50th Anniversary of the Organization of African Unity / African Union of the African Heads of State and Government* - African Union Assembly Addis Ababa, Ethiopia, 25th May 2013
- African Union (2015), *Overview of Agenda 2063 – first ten-year implementation plan 2014-2023*, African Union Commission: Addis Ababa
- African Union (2016) *Sharm El Sheikh Declaration on Silencing the Guns - Mediation Practices and Contemporary Wars* - 7th Annual Retreat of the Special Envoys and Mediators on the Promotion of Peace, Security and Stability, Sharm el Sheikh, 26-27 October 2016.
- Andrews, T, Elizalde B., Le Billon, P., Chang Hoon Oh, Reyes D. and Thomson I, (2017) *The Rise in Conflict Associated with Mining Operations: What Lies Beneath?* Canadian International Resources and Development Institute.
- Bagozzi, B.E., Koren, O., & Mukherjee, B. (2017) *Droughts, Land Appropriation, and Rebel Violence in the Developing World*, The University of Chicago Press Journal,
- Binningsbø, H. & Rustad, S. A. (2008). *PRIO working paper: Resource conflicts, resource management and post-conflict peace*. Uppsala University & International Peace Research Institute, Oslo
- Brown, O. & Keating, M. (2015) *Addressing Natural Resource Conflicts, Working Towards More Effective Resolution of National and Sub-National Resource Disputes*. Chatham House, London
- Conca, K. & Dabelko, G. D. (2002) *Environmental peacemaking*, The Woodrow Wilson Center Washington, D.C.
- International Crisis Group (2018), *10 Conflicts to Watch in 2019*, Brussels.
- DFID (2009) *An agenda for reform: Trading for peace: achieving security and poverty reduction through trade in natural resources in the Great Lakes Area*, Department for International Development (UKAID), London
- Global Witness (2017) *A Game of Stones*, Global Witness, London
- Haysom, N. and Kane, S. (2009) *Negotiating natural resources for peace: Ownership, control and wealth-sharing*. Center for Humanitarian Dialogue, Geneva
- IPCC (2018) *Impacts of 1.5°C global warming on natural and human systems – Summary for Policymakers*, Intergovernmental Panel on Climate Change, Incheon
- IPSS (2017) *Tana High-Level Forum on Security in Africa, Natural Resource Governance in Africa, 6th Tana Forum, 22-23 April 2017*, Institute for Peace and Security Studies, Addis Ababa University,
- OECD (2017) *Terrorism, Corruption and the Illegal Exploitation of Natural Resources*, OECD, Paris
- Panel of the Wise (2009) *Report of the Panel of the Wise on Strengthening the role of the African Union in the prevention, management and resolution of election-related disputes and violent conflicts in Africa*, Assembly of the African Union, Thirteenth ordinary session, 1-3 July 2009
- Pool, C. (2006) 'Transboundary Protected Areas as a Solution to Border Issues', *Nebraska Anthropologist*. Vol 21.
- UNDESA (2017) *World Population Prospects: The 2017 Revision, United Nations Department of Economic and Social Affairs*, New York,
- UNEP (2009) *From Conflict to Peacebuilding: The role of natural resources and the environment*, UN Environment, Nairobi
- UNEP (2015), *Natural Resources, Conflict and Peacebuilding Challenges in Africa*, UN Environment, Nairobi

UNEP & DPA (2015) *Natural Resources and Conflict: A Guide for Mediation Practitioners*, UN Environment, Nairobi and the UN Department for Political Affairs, New York

UNEP, MONUSCO & OSESG (2015) *Experts' background report on illegal exploitation and trade in natural resources benefitting organized criminal groups and recommendations on MONUSCO's role in fostering stability and peace in eastern DR Congo*, UN Environment, Nairobi

UNEP (2017) *Africa's adaptation gap: a technical report. Climate-change impacts, adaptation challenges and costs for Africa*. UN Environment Programme, Nairobi

UN-Habitat (2018) *Land and Conflict: Lessons from The Field on Conflict Sensitive Land Governance and Peacebuilding*, United Nations Human Settlements Programme, UN-Habitat, Nairobi Vivekananda, J (2018) *Lake Chad Risk Assessment: the role of climate change in the current crisis*, adelphi, Berlin

Watanabe, M, Lanjouw, A, Rutagarama, E. and Sharp, D. (2013) 'Gorilla eco-tourism generating wealth and peace in post- conflict societies' - In *Livelihoods and natural resources in post-conflict peacebuilding*. ed. H. Young and L. Goldman, Earthscan, London

Waugh, J., & Murombedzi J. (2013) 'Social benefits in the Liberian forestry sector: An experiment in post-conflict institution building for resilience' in *Governance, natural resources, and post-conflict peacebuilding*, ed. C. Bruch, W. C. Muffett, and S. Nichols. London: Earthscan

World Bank (2018) *Groundswell: preparing for internal climate migration*, World Bank, Washington DC

Annexe: Le rôle que joue les ressources naturelles dans l'apparition, la conduite et la conclusion de conflits armés majeurs en Afrique, 1990-2016

Source: ONU Environnement et Institut de droit de l'environnement, base de données sur l'environnement et les conflits armés, rév. 10/2018

Lieu du conflit	Durée du conflit	Cause du conflit	Source de financement du conflit	Ressources ciblées ou affectées pendant le conflit	Inclus dans les accords de paix
Algérie	1985-2015	--	Gaz, pétrole	Gas, terres, pétrole	--
Angola	1975-2002	Terres	Diamants, pétrole	Diamants, forêts, terres, pétrole, eau, faune	Agriculture, terres
Burundi	1965-2015	--	--	Café, forêts, terres, bétail, eau	Agriculture, forêts, terres, ressources naturelles, eau
Tchad	1966-2010	Pétrole	Pétrole	Terres (minées)	--
Congo	1993-2002	--	Pétrole	Terres (minées), eau	--
RDC	1964-2014	Coltan, diamants, or, étain, tungstène	Coltan, cassitérite, charbon de bois, diamants, or, ivoire, bois	Cassitérite, diamants ² , forêts, or, terres (minées), eau, faune	Agriculture, terres, élevage, ressources naturelles, eau
Erythrée / Ethiopie	1961-2000	Territoire	--	Agriculture, terres (minées), bétail, eau, faune	Terres, territoire
Ethiopie	1960-1991;1964-2015 (Ogaden); 1974-2013	Terres, gaz, minéraux, pétrole, territoire, eau	Pétrole	Agriculture, pétrole, terres, bétail, eau	--
Libéria	1980-2003	--	Cannabis, cacao, café, diamants, or, fer, huile de palme, caoutchouc, bois	Diamants, forêts [1], terres, eau	Agriculture, forêt, terres
Libye	2011-en cours	Pétrole	Pétrole	Terres, Pétrole	--
Nigéria (internal-Boko Haram)	2015	--	--	Territoire	--
Nigéria	1996-2015	Terres, pétrole, pâturage, bétail	--	Pétrole, oléoducs	--
Mali	2009-2015	Empoisonnement de puits, or, uranium	--	Uranium	--
Mozambique	1977-2013	--	--	Agriculture, terres, bétail, pétrole, eau, faune	Terres
Rwanda	1990-2012	Terres ⁵	--	Forêts, eau, zones humides, faune	Agriculture, terres, eau, faune

Sénégal / Casamance	1988-2011	Territoire	Gibier, cannabis, noix de cajou, agrumes, mangues, bétail, bois	Forêts, terres, eau	Terres
Sierra Leone	1991-2001	Diamants, terres	Cacao, café, diamants, bois	Agriculture, bauxite, diamants ² forêts ¹ terres, bétail, eau, titane	Agriculture, diamants, or, minéraux, eau
Soudan/Darfur	1971-en cours	Terres, eau	Ivoire, pétrole	Forêts, or, gomme arabique, terres, pétrole, eau	Agriculture, forêts, terres, bétail, minéraux, pétrole, eau, faune
Soudan/Soudan du Sud	1971-2002; 2011	Pétrole, territoire, eau	Ivoire, pétrole, bois	Agriculture, terres, bétail, pétrole, eau, faune	Foresterie, terres, bétail, ressources naturelles, pétrole, eau
Somalie	1982- en cours	Pêche, terres, bétail	Bananes, charbon de bois, pêche, ivoire	Bananes, ² charbon de bois, ² pêche, ² terres, ² eau	--
Soudan du Sud	2011-en cours	Pétrole, pâturage, territoire, eau	---	Pétrole	---
Ouganda	1971-en cours	--	Ivoire	Forêts, terres, eau	--